


Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de disponibilité des documents de procuration

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que Groupe WSP Global Inc. (la « Société ») tiendra son assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée »).

Date et heure	Lieu
Le jeudi 12 mai 2022 11 h (heure de l'Est)	Assemblée virtuelle par webdiffusion audio en direct au https://web.lumiagm.com/409927361  Mot de passe : WSP2022 (sensible à la casse)

Encore une fois cette année, la Société tiendra une assemblée virtuelle uniquement à laquelle tous les porteurs (les « actionnaires ») d'actions ordinaires (les « actions »), sans égard à leur emplacement géographique, pourront également participer. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne. La Société considère que l'utilisation de modes de communication améliorés par la technologie avec les actionnaires permet de faciliter la participation individuelle des investisseurs, rend l'assemblée plus accessible et plus active pour tous les participants, en permettant à plus d'actionnaires d'y participer, ce qui est conforme aux objectifs des organismes de réglementation, des parties prenantes et des autres parties intéressées dans le processus de gouvernance d'entreprise. Le format virtuel seulement de l'assemblée permettra d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, actionnaires, employés et autres parties prenantes en raison de la pandémie de COVID-19. Tous les actionnaires pourront assister, participer, poser des questions et voter à l'assemblée en se branchant en ligne et en suivant les instructions données dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 30 mars 2022 (la « circulaire ») à la rubrique « Procurations – Comment assister et voter à l'assemblée virtuelle ».

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Points à l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires :

Points à l'ordre du jour de l'assemblée	Pour plus de détails
1. Présentation des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de l'auditeur indépendant y afférent	Voir la sous-rubrique « 1. Présentation des états financiers » de la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de la circulaire
2. Élection de chacun des administrateurs de la Société qui demeureront en poste jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à la nomination de leurs remplaçants	Voir la sous-rubrique « 2. Élection des administrateurs » de la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de la circulaire
3. Nomination de l'auditeur indépendant de la Société pour le prochain exercice et autorisation donnée aux administrateurs de fixer sa rémunération	Voir la sous-rubrique « 3. Nomination de l'auditeur » de la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de la circulaire
4. Examen et approbation, à titre consultatif et de manière non contraignante, de la façon d'établir les politiques de rémunération des membres de la haute direction	Voir la sous-rubrique « 4. Vote consultatif non contraignant sur la rémunération des membres de la haute direction » de la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de la circulaire
5. Examen de toute autre question, le cas échéant, qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement	L'information relative à l'exercice du pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de toute autre question est présentée à la sous-rubrique « Comment remplir le formulaire de procuration » de la rubrique « Procurations » de la circulaire

NOTIFICATION ET ACCÈS

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, vous recevez le présent avis parce que la Société a décidé de recourir aux procédures de notification et d'accès pour remettre aux actionnaires inscrits et non inscrits le présent avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, la circulaire relative à l'assemblée et les autres documents reliés aux procurations (les « documents relatifs à l'assemblée »), ainsi que les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le rapport de l'auditeur indépendant y afférent et le rapport de gestion connexe (collectivement, les « états financiers »). Les procédures de notification et d'accès constituent un ensemble de règles qui permettent à l'émetteur d'afficher en ligne une version électronique des documents relatifs aux procurations, par le truchement de SEDAR et d'un autre site Web, au lieu d'en expédier par la poste un exemplaire imprimé aux actionnaires. Dans le cadre des procédures de notification et d'accès, les actionnaires continuent de recevoir le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'assemblée. En revanche, au lieu d'un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers, ils se voient transmettre le présent avis, qui indique comment se procurer en ligne les documents relatifs à l'assemblée et les états financiers ou en demander un exemplaire imprimé. Comme elles permettent de compresser sensiblement les coûts d'impression et d'envoi postal, en plus d'être écologiques et de réduire l'utilisation de papier, les procédures de notification et d'accès bénéficient directement à la Société.

Comment se procurer les documents relatifs à l'assemblée et les états financiers

Sur notre site Web

www.wsp.com sous la section « Investisseurs » / « Rapports et dépôts réglementaires »

Sur SEDAR

www.sedar.com sous le profil de la Société

Les actionnaires sont priés de lire attentivement la circulaire et les autres documents relatifs à l'assemblée avant d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

COMMENT DEMANDER UN EXEMPLAIRE IMPRIMÉ DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE ET DES ÉTATS FINANCIERS

Avant l'assemblée

Vous pouvez demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers sans frais en communiquant avec Compagnie Trust TSX (« Trust TSX ») par téléphone au 1 888 433-6443 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 416 682-3801 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à l'adresse tsxt-fulfilment@tmx.com.

Veillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez donc conserver le formulaire actuel afin d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

En tout état de cause, les demandes d'exemplaires imprimés doivent être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date et l'heure limites pour la remise du formulaire de procuration, soit le 10 mai 2022 à 11 h (heure de l'Est), pour que les actionnaires obtiennent les documents relatifs à l'assemblée et les états financiers avant cette date et la date de l'assemblée. Nous estimons que l'actionnaire désireux de recevoir les exemplaires imprimés et les états financiers avant l'heure limite pour voter et la date de l'assemblée doit veiller à ce que sa demande soit reçue au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 3 mai 2022.

Après l'assemblée

Par téléphone au 438 843-7519 ou par courrier électronique à l'adresse corporatecommunications@wsp.com. Un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers devrait vous être expédié dans les dix (10) jours civils de la réception de votre demande.

VOTE ET QUESTIONS À L'ASSEMBLÉE

La date de référence servant à déterminer les actionnaires habiles à recevoir un avis de convocation à l'assemblée et à y voter est le 30 mars 2022 (la « date de référence »). Seuls les actionnaires dont les noms figurent dans le registre des actions à la fermeture des bureaux à la date de référence seront habiles à recevoir un avis de convocation à l'assemblée et à y voter. Les actionnaires qui acquièrent des actions après la date de référence n'auront pas le droit d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions à l'assemblée.

Les actionnaires et leurs fondés de pouvoir dûment nommés pourront écouter l'assemblée en direct, poser des questions et voter pendant le déroulement de l'assemblée en accédant à la webdiffusion audio en direct de l'assemblée. Voir la rubrique « Procurations » de la circulaire pour obtenir plus de renseignements.

Les actionnaires qui ne peuvent pas assister à l'assemblée ou qui souhaitent voter avant la tenue de l'assemblée sont priés de suivre attentivement les instructions énoncées dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir peuvent assister et voter à l'assemblée.

Actionnaires inscrits	Actionnaires non inscrits
<p>Vous êtes un « actionnaire inscrit » si vos actions sont détenues à votre nom.</p>	<p>Vous êtes un « actionnaire non inscrit » si vos actions sont répertoriées sur un relevé de compte que vous fournit un intermédiaire.</p> <p>L'actionnaire non inscrit qui souhaite se nommer lui-même fondé de pouvoir pour assister, participer et voter à l'assemblée DOIT s'inscrire comme fondé de pouvoir, après avoir remis le formulaire d'instructions de vote dans lequel il se nomme fondé de pouvoir.</p> <p>Les actionnaires non inscrits dont les actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire doivent suivre attentivement les instructions fournies par celui-ci ou décrites ailleurs dans la circulaire.</p>

Il vous est recommandé de voter par téléphone ou par Internet afin que votre droit de vote soit exercé avant l'assemblée. Pour exercer votre droit de vote par téléphone ou par Internet, ayez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote en main et suivez attentivement les instructions qui y figurent. Si vous votez par téléphone ou par Internet, votre droit de vote doit être exercé avant 11 h (heure de l'Est) le 10 mai 2022.

QUESTIONS

Pour toute question concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, les actionnaires inscrits et les actionnaires non inscrits sont priés d'appeler Trust TSX au 1 800 387-0825.

FAIT à Montréal (Québec) le 30 mars 2022.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le président et chef de la direction,
Alexandre L'Heureux



Le président du conseil d'administration,
Christopher Cole